

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNALU, Madame Sonia ESNALU, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Léa GUILLET ayant donné pouvoir à Madame Laëtitia NYS, Madame Valérie VÉRON ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING et Madame Louise MOREAU

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DUBOIS

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	26
Votants	28

DCM n°173/2022 - T173 - 8.9.3

Saison culturelle - e-pass culture sport (thématique spectacle) - renouvellement de la convention

Rapporteur : Madame TERRIEN

Par délibération numéro 220/2018 en date du 17 juillet 2018, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la Région des Pays de la Loire la convention concernant le pass culture, convention arrivant à échéance le 30 septembre 2022.

Proposé aux jeunes ligériens depuis 1998, le pass culture sport de la Région des Pays de la Loire a été entièrement dématérialisé en 2018 afin de le moderniser et de simplifier les démarches. Le e.pass culture sport permet aux jeunes d'acquérir un crédit pour acheter des places de spectacle auprès des structures partenaires.

Le projet de convention remis par la Région des Pays de la Loire a été transmis par courriel aux élus le 14 septembre 2022.

Sur proposition des membres de la commission communale vie locale réunis le 08 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 31 août 2026 inclus concernant le e-pass culture sport (thématique spectacle).

Délibération publiée le 30 septembre 2022

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Frédéric DUBOIS**



Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
ID : 044-200078079-20220920-DCM173_2022-DE